

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—
PROJET D'ASSURANCE DES
EMPLOYÉS**

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je demande,—

Un état faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

J'espère que cet état sera soumis prochainement; j'aimerais à l'avoir avant que les estimations relatives à l'Intercolonial soient votées. Les renseignements demandés sont faciles à obtenir et avec un peu de travail sérieux, je crois que l'état pourrait être prêt dans une journée ou deux.

La motion est adoptée.

INTERCOLONIAL—WAGONS OFFICIELS.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je demande,—

Un état donnant—(a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

Cet état sera intéressant à plus d'un titre. Il y a quelques années, nous avions un wagon officiel et je sais qu'en 1878, il a formé le thème de plus de discours et de harangues que toute autre dépense du même genre qui ait jamais été faite dans le pays. Je crois qu'il n'y a pas un candidat conservateur, de la province de Québec à l'Île du Prince-Edouard, qui n'ait ressenti la dépense occasionnée par le fameux wagon Brydges. Depuis lors, nous avons fait des progrès, aux dépens des contribuables, et un progrès très rapide. Si je suis bien informé, ce n'est plus un simple wagon officiel que nous avons pour transporter les employés du chemin de fer d'un endroit à l'autre, mais c'est six ou sept, à tout événement, un nombre considérable. Ces wagons n'ont pas seulement progressé en nombre, mais aussi en magnificence, car c'est un grand pays que le nôtre, nous sommes un grand peuple et nous avons de grands fonctionnaires—de grands fonctionnaires surtout. A une époque relativement peu éloignée et sous le régime relativement économique de l'honorable député d'York-est (M. Mackenzie) et de son gouvernement, il n'y avait qu'un grand fonctionnaire de chemin de fer qui eût le droit de voyager dans un wagon officiel.

Aujourd'hui, tout employé de chemin de fer doit avoir son wagon, non seulement le gérant-général de l'Intercolonial, mais certains ministres et certains membres de leurs familles; et, qui plus est, il faut que ces wagons aient tous les perfectionnements modernes, nègres comme garçons de service, et le reste. Nous voulons savoir combien le pays paie pour ces wagons officiels. A l'approche des élections, il sera intéressant pour les contribuables de savoir comment on dépense leur argent. Nous voulons savoir le nombre des wagons et ce qu'ils coûtent. On me dit que la dépense faite en réparations et le coût de quelques-uns de ces wagons surprendront, même certains députés de la droite, habitués à voter tout ce que les ministres leur demandent de voter.

La motion est adoptée.

M. J'URIER.

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL ET
CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU
PRINCE-EDOUARD.**

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je demande,—

Copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou quelqu'un de ses officiers.

La chambre se rappellera qu'il y a quelques années, j'ai appelé son attention sur la différence injuste qui existe entre les salaires payés aux employés de l'Intercolonial, et ceux payés aux employés qui font le même service sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard. J'ai essayé de prouver au ministre qui faisait alors fonctions de ministre des chemins de fer, qu'on devait mettre fin à cette différence. Je crois savoir qu'une règle a été adoptée aux termes de laquelle il est défendu aux employés du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, sous peine de destitution, de demander une augmentation de salaire. Je crois aussi savoir que cette règle ne s'applique pas aux employés du chemin de fer Intercolonial, proprement dit, et que des ouvriers qui travaillent sur cette ligne ont demandé une augmentation de salaire. Toute cette question sera probablement discutée plus tard, et j'ose espérer que cette pétition sera produite avant que les estimations relatives au chemin de fer Intercolonial soient votées.

La motion est adoptée.

HAVRE DE CASCUMPEC.

M. PERRY : Je demande,—

Un état donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpee, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

Je désire attirer l'attention du ministre des travaux publics sur la nécessité d'enlever les débris du roc qu'on aura fait sauter, et de ne pas les laisser dans la rivière pour obstruer la navigation. J'espère que le ministre s'occupera aussi de savoir pourquoi l'un des plongeurs a reçu 75 centins par jours moins que l'autre. Je suis sûr qu'il avait tout autant droit à ces 75 centins et qu'il les méritait tout autant par son travail que l'autre. Ces faits remontent à près d'un an, mais il n'est pas trop tard pour rendre justice.

La motion est adoptée.

**DENIERS APPARTENANT AUX SAUVAGES
DE CAUGHNAWAGA.**

M. DOYON : Je demande,—

1° Etat de tous les deniers entre les mains du surintendant général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga.

2° De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

M. l'Orateur, comme pour la première motion que j'ai présentée ce soir, il me manque des documents nécessaires pour exposer cette question d'une manière complète. Cependant, je désire faire quelques remarques pour faire comprendre à la chambre le but que j'ai en vue en faisant cette motion.

Il y a environ trente ou quarante ans, un ancien missionnaire du Sault Saint-Louis avait entre ses mains une somme de plusieurs mille piastres dont